

## 4. LES OISEAUX EXOTIQUES

Des données mises à jour figurent dans la version 2013 de la fiche intitulée « 2. Oiseaux »

Un certain nombre d'espèces d'oiseaux exotiques se reproduit en Région de Bruxelles-Capitale. Ce sont des espèces qui ont été introduites, soit intentionnellement soit accidentellement, dans la nature. Il s'agit d'un phénomène urbain

### 1. Les perruches

Trois espèces de perruches se reproduisent dans notre Région :

- La Perruche à collier (*Psittacula krameri*, aire d'origine en Afrique et en Inde)
- La Perruche jeune-veuve (*Myopsitta monachus*, originaire d'Argentine)
- La Perruche alexandre (*Psittacula eupatria*, originaire d'Inde et du Sud-Ouest de l'Asie)

#### 1.1. La Perruche à collier

La population bruxelloise provient de la libération, en 1974, d'une quarantaine d'individus depuis le petit zoo « Meli ». Actuellement, on ne connaît qu'un seul dortoir où se rassemble les individus à la tombée de la nuit. Il est situé près de l'OTAN.

Cette espèce s'est considérablement répandue et multipliée en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à ses alentours; elle a dès lors fait l'objet d'un suivi détaillé. En 2001 et 2002, la population était respectivement évaluée à 4500 et 5300 individus. L'évolution des effectifs au cours de ces dernières années est donc spectaculaire. Le nombre d'individus se concentrant au dortoir fluctue, indiquant l'existence probable d'un second dortoir.

Aucune tendance à la régression des populations urbaines de ces espèces n'a été constatée même lorsque la Perruche à collier est très abondante. Toutefois, des observations de comportements agressifs de cette perruche vis-à-vis de certaines espèces ont été rapportées. Le suivi de cette espèce est assuré afin d'établir l'impact éventuel qu'aurait sa progression sur l'avifaune de la Région.

#### 1.2. La Perruche jeune-veuve

Cette espèce est présente en Région de Bruxelles-Capitale depuis la fin des années 1970, avec une première colonie rue Vanderkindere à Uccle. En 1989, on dénombrait 30 à 35 couples et 6 nids coloniaux dans le même quartier. Actuellement, la population est estimée être constituée de 50 à 100 individus. Par ailleurs, le suivi de la population de Perruches jeune-veuve via les nids coloniaux met en évidence de nettes fluctuations avec des phases de colonisation et de régression. Au point de vue comportemental, cette espèce est considérée comme fort sédentaire et non agressive vis-à-vis des espèces indigènes; elle est en outre confinée dans des habitats particulièrement urbanisés. Peu farouche, la Perruche jeune-veuve approche l'homme jusqu'à 2 à 3 mètres, ce qui lui confère un rôle important auprès du public. Le nourrissage hivernal de cet oiseau jouerait d'ailleurs un rôle important dans sa survie.

#### 1.3. La Perruche alexandre

Cette perruche a été observée pour la première fois en Région bruxelloise en 1998. En 1999 et 2000, on a dénombré respectivement 6 et 9 couples nicheurs. Actuellement, la population serait constituée de 20 à 30 individus. La progression rapide de la Perruche alexandre est préoccupante dans la mesure où cette espèce, plus robuste que la Perruche à collier, est susceptible d'entrer en compétition avec les espèces cavernicoles indigènes. Les effectifs actuels sont cependant trop limités que pour avoir un impact significatif.

#### 1.4. Les oiseaux d'eau introduits

Sept espèces d'oiseaux d'eau introduites se reproduisent avec succès dans la Région de Bruxelles-Capitale : l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), le Canard mandarin (*Aix galericulata*), le Canard de Barbarie

(*Cairina moschata*), l'Oie de Magellan (*Chloephaga picta*), le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*), le Cygne noir (*Cygnus atratus*) et l'Oie cendrée (*Anser anser*).

Une enquête sur le terrain a été menée en 1998 afin de déterminer l'abondance, le nombre de couples nicheurs et le succès de reproduction de ces espèces. Par ailleurs, un suivi des oiseaux d'eau en Région bruxelloise est assuré depuis 1992 au niveau des 20 principales zones humides.

L'Ouette d'Egypte niche dans la Région depuis 1984. Elle possède un taux de reproduction élevé et montre une prolifération importante. En 1999, la population hivernante - comprenant également des individus nichant en dehors de la Région bruxelloise - était estimée à 234 individus. Selon une étude réalisée par Weiserbs & Jacob pour la période 1992-2000, il semblerait que, dans l'état actuel des choses, rien ne permette d'affirmer avec certitude qu'il y ait une incidence négative de l'Ouette d'Egypte sur les populations indigènes. Ceci serait dû au fait que les densités d'Ouette par site restent limitées et que, du fait du nourrissage par les particuliers, les ressources sont suffisantes pour empêcher ou limiter la compétition entre espèces.

La nidification de l'Oie de Magellan en dehors du parc Royal de Laeken est un phénomène relativement récent (1996). Selon les premières observations, cette espèce serait peu agressive et peu prolifique. Les effectifs du Canard mandarin continuent leur lente progression depuis 1989. Ces derniers ne semblent pas constituer une menace pour l'avifaune indigène. La population du Cygne tuberculé est réduite et relativement stationnaire.

On observe que les populations d'Oie cendrée croissent rapidement en Flandre et commencent à proliférer en Wallonie. En Région de Bruxelles-Capitale, aucune nidification n'a été observée en dehors du parc Royal de Laeken. La Bernache du Canada (*Branta canadensis*) montre, comme l'Oie cendrée, une prolifération en Flandre et, dans une moindre mesure, en Wallonie. La Bernache nonnette (*Branta leucopsis*) a également été observée. Vu la situation dans les deux autres régions du pays, ces espèces sont suivies avec attention.

Une base de données géoréférencées concernant les oiseaux d'eau est opérationnelle depuis 1999. Elle constitue un outil précieux pour le suivi de toutes les populations d'oiseaux dans la Région.

## Sources

1. WEISERBS, A. & JACOB, J-P. : « Surveillance de l'Etat de l'Environnement Bruxellois », Groupe de travail AVES, Convention IBGE, Rapport 1998.
2. DE SCHUTTER, G., WEISERBS, A & JACOB, J-P : « Le suivi de l'avifaune en tant que bioindicateur de l'état de l'environnement en région de Bruxelles-Capitale » dans IBGE « Qualité de l'Environnement et Biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale, inventaire et suivi de la flore et de la faune ». Document de travail de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, 93, 1998.
3. WEISERBS, A. & JACOB, J-P. "The natural history of birds in European cities - Brussels" in AVES, Rapport final, 2001.
4. GRYSEELS, M. "Convention on biological biodiversity - Biological diversity in Belgium : a country study. Partim : threats to biodiversity & imports (alien species) - Brussels Capital Region", in press. IRScNB-KBIN (ed.), 2003.

## Autres fiches à consulter

Carnet « La faune et la flore à Bruxelles »

- 3. Les passereaux en forêt de Soignes

Carnet « L'Occupation des sols et les paysages bruxellois »

- 3. Degré de verdurisation et espaces verts
- 4. Aménagement et gestion d'espaces verts publics par l'IBGE de 1993 à 2001
- 5. Zone de protection du patrimoine biologique

- 6. Le maillage vert
- 7. Réseau hydrographique

## **Auteur(s) de la fiche**

YOURRASSOWSKY Catherine

Mise à jour : GRYSEELS Machteld, DE VILLERS Juliette